

Communiqué de presse

Berne, le 11 mars 2022

Coronavirus

Préparatifs des cantons en vue de l'automne et de l'hiver

Les cantons et les hôpitaux ont pu assurer la prise en charge des patientes et des patients tout au long de la pandémie de COVID-19. Ils doivent désormais se préparer en vue d'éventuels nouveaux pics d'activité au cours des mois d'automne et d'hiver. Le Comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a adopté des [recommandations](#) à ce sujet.

La majeure partie des mesures de lutte contre le COVID-19 ont entre-temps pu être levées et la Suisse amorce peu à peu un retour à la normalité. Un regain d'activité du virus est néanmoins susceptible de se produire avant tout en automne et en hiver. À quel point cette recrudescence probable se répercutera sur le système de santé dépend notamment de l'immunité acquise par la population et du variant prédominant. Pour l'heure, il n'est pas encore possible de faire des pronostics en ce sens.

Les cantons doivent toutefois prendre des dispositions afin que les capacités de traitement pour les patientes et patients COVID-19 puissent être augmentées temporairement de manière substantielle. Ce mandat résulte également de la loi COVID-19 en vigueur jusqu'à fin 2022 (art. 3, al. 4^{bis}). Le Comité directeur de la CDS estime que les cantons peuvent entre autres se baser sur les mesures et processus éprouvés jusqu'ici dans le cadre de la gestion de la crise. Parmi ceux-ci citons notamment le report d'interventions non urgentes, la mise à disposition de lits d'appoint aux soins intensifs ou la coordination régionale et nationale des transferts de patients.

Des lits supplémentaires sont rapidement montés. Il est en revanche plus difficile de trouver le personnel qualifié nécessaire. Des systèmes incitant les hôpitaux à employer du personnel supplémentaire au sein de leurs unités de soins intensifs et de soins en cas d'urgence sont susceptibles d'y remédier. Il convient néanmoins d'assurer l'efficacité et la flexibilité du système de santé aussi à moyen et à long termes, en prévision d'éventuelles autres crises sanitaires. Le [Rapport national 2021 sur le personnel de santé](#), cosigné par la CDS, présente d'importantes mesures relatives à la promotion du personnel. Suite à l'adoption de l'initiative sur les soins infirmiers, la CDS considère qu'une mise en œuvre rapide de l'offensive de formation dans le domaine des soins est elle aussi prioritaire.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch